



**SARL SOAVE IMMOBILIER**  
RCS : Béziers 502262199  
Siège Social : 2 place de la République – 34120 PEZENAS

### Prix de vente

Les prix affichés sont nets hors frais notariés, d'enregistrement et de publicité foncière.

### Honoraires sur les ventes

Honoraires de transaction : barème à compter du 01 Juillet 2018 - **TAUX DE TVA à 20 %**

Prix de vente	Honoraires en % T.T.C*
Jusqu'à 60 000 €	5 000 €
De 60 001 € à 100 000 €	9 000 €
De 100 001 € à 150 000 €	10 000 €
De 150 001 € à 200 000 €	11 000 €
De 200 001 € à 250 000 €	12 000 €
De 250 001 € à 300 000 €	14 000 €
De 300 001 € à 350 000 €	15 000 €
De 350 001 € à 400 000 €	18 000 €
De 400 001 € à 500 000 €	20 000 €
De 500 001 € à 600 000 €	25 000 €
Au-delà de 600 000 €	30 000 €

Les honoraires de transaction sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon le mandat

\*Cas particulier → honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.

- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

### LOCAUX à usage commercial ou industriel

12% T.T.C. du montant de la vente T.T.C.

### TERRAIN à bâtir

10% T.T.C. du montant de la vente T.T.C.

### CESSION de bail

12% T.T.C. du montant de la vente T.T.C.

### Honoraires sur les locations barème à compter du 1er Juillet 2018 - **TAUX DE TVA à 20 %**

#### Baux d'habitation ou mixte régis par la loi du 06/07/1989 - n°89-462

##### Honoraires Locataire :

Visite, constitution du loyer et rédaction du bail : 6% TTC du loyer annuel (dans la limite du plafond déterminé par la loi ALUR, soit 8 €/m<sup>2</sup>)

Etablissement de l'état des lieux contradictoire : 1,20 % TTC du loyer annuel (dans la limite du plafond déterminé par la loi ALUR, soit 3 €/m<sup>2</sup>)

##### Honoraires Bailleur :

Visite, constitution du loyer et rédaction du bail : 6% TTC du loyer annuel (dans la limite du plafond déterminé par la loi ALUR, soit 8 €/m<sup>2</sup>)

Etablissement de l'état des lieux contradictoire : 1,20 % TTC du loyer annuel (dans la limite du plafond déterminé par la loi ALUR, soit 3 €/m<sup>2</sup>)

##### Locaux commerciaux :

15% H.T. du loyer annuel (50% Propriétaire / 50% Locataire) avec un forfait minimum de 300 euros TTC

##### Cession Bail Commercial :

14% H.T. du loyer annuel (50% Ancien locataire / 50% Repreneur) avec un forfait minimum de 300 euros TTC

**SARL SOAVE IMMOBILIER**

**2 place de la République  
34120 PEZENAS**

**au capital de 8000€**

**RCS Béziers 502262199**

n° CPI 34012018000023873

**Montpellier**

**Agence immobilière**

**Cpte Séquestre n°08000270212 C.E.  
Caisse de garantie CEGC CAUTION**



**Chaque agence est une entité**

**indépendante**